

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 83-84 (1994)

**Artikel:** Des architectes au service du patrimoine

**Autor:** Constantin, Luc

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005193>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des architectes au service du patrimoine

Les architectes sont-ils responsables des pertes importantes subies ces deux dernières décennies par le patrimoine rural bâti valaisan? ou, rédigée autrement, cette question: doit-on craindre l'intervention des architectes à l'intérieur des sites protégés (que cette protection soit d'ordre local, régional ou national)? Le Café du commerce n'hésite pas, le coupable de toutes ces destructions, c'est bien lui, l'architecte. Peu de corps de métiers peuvent se targuer de catalyser autant de haine, sinon la médecine avec qui l'architecture partage la périlleuse tâche d'intervenir directement sur notre bien-être. Alors coupable et/ou responsable, l'architecte? pas du tout? un peu? beaucoup?

Ces questions soulèvent des débats fréquemment houleux où resurgissent les vieux corporatismes qu'on croyait obsolètes, alors qu'ils se dissimulaient derrière un néologisme, les lobbies. L'incontournable querelle des Anciens et des Modernes refait surface et l'on se souvient des attaques des milieux conservateurs contre le «bolcheviste» Sartoris lors de la construction de l'église de Lourtier au début des années trente déjà. Soixante ans plus tard ce qualificatif a disparu du langage courant, mais le ton demeure le même à l'égard des architectes qui transforment notre paysage et dont les réalisations sont une réflexion constante et souvent dérangeante dans notre «prêt-à-penser» sur les volumes et leurs interactions avec l'environnement.

Je ne parlerai pas ici des légions de besogneux, massifs et faussement discrets dans leurs réalisations, ou des prétentieux qui donnent dans la théâtralité et qui habillent leurs réalisations de «valaisannité», – du moins le prétendent-ils dans leur vanité –, de faux-semblants et qui confondent réalité et fiction (archétype valaisan: le Hameau de Verbier).

Non. Je voudrai parler de ces architectes qui, avant d'intervenir sur un élément de village, avant leur première esquisse, se sont dotés d'une réflexion solide et cohérente sur la conservation du patrimoine. Les réalisations de ce type étant nombreuses, mon attention s'arrête ici sur trois architectes valaisans et un site: le village de Branson sur la commune de Fully.

Il y a quelques décennies à peine, Branson était un village essentiellement composé de mazots où les vigneron du val d'Entremont et du val de Bagnes logeaient durant les travaux des vignes, c'est-à-dire quelques semaines par an. De petite dimension, ces constructions ne contenaient souvent qu'une modeste chambre sur une cave et/ou une écurie. Çà et là des groupes de maisons, plus grandes, abritaient des familles qui vivaient dans ce village en permanence. Peu à peu les mazots ont été abandonnés ou vendus à des gens désireux de s'établir sous des cieux si cléments, tant et si bien qu'on assiste depuis le milieu des années quatre-vingts à leur transformation en ré-

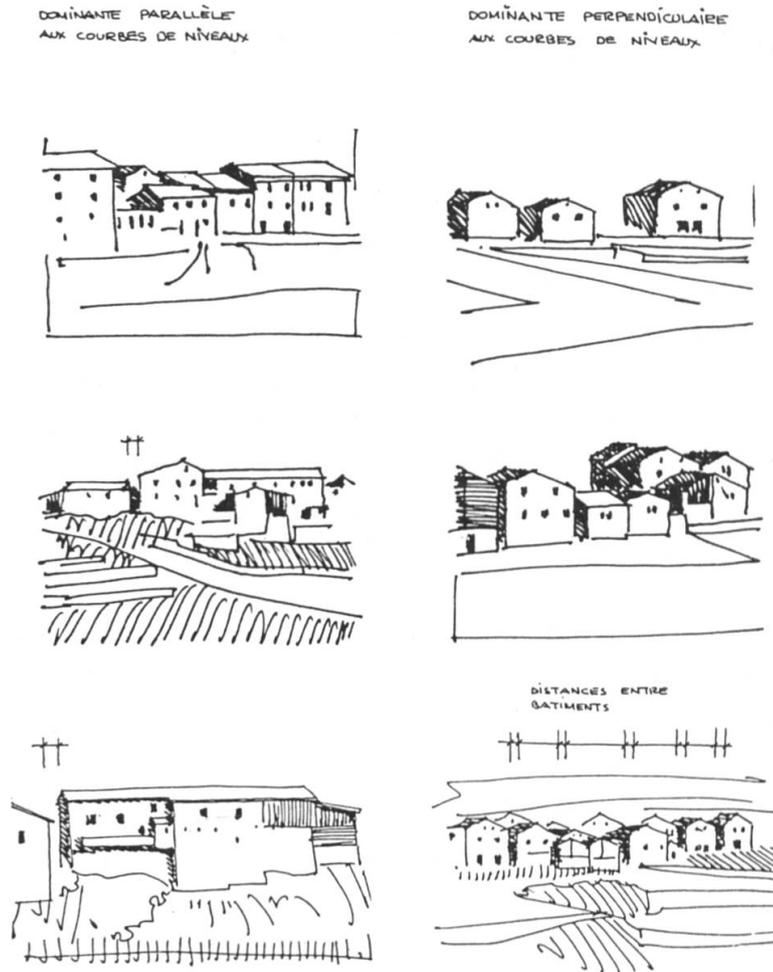


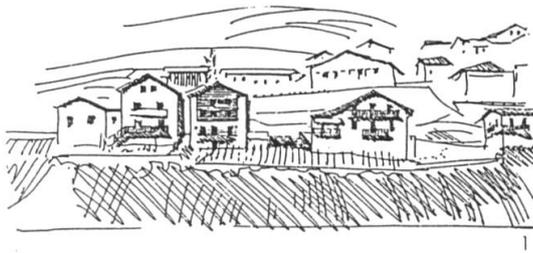
Fig. 1: Esquisses typologiques de Roland Vassaux.

sidences principales. En outre, le site étant protégé, toute intervention de ce type est soumise à des contraintes très strictes.

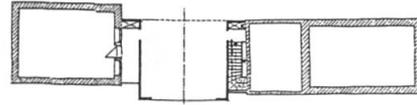
Au début des années quatre-vingts, Roland Vassaux achète une série de mazots qu'il transforme et y établit son domicile ainsi que son atelier d'architecture. Esquisses à l'appui (fig.1) il se met à arpenter les rues du village pour en comprendre la grammaire et tire de son observation une typologie qui sera la base d'une réflexion approfondie lorsqu'il aura la charge de construire le quartier «Le Goilly» au pied du village.

Les mazots qu'il a transformés à l'intérieur du village s'imposent par leur discrétion, discrétion qui dénote une volonté de ne pas parasiter le langage en cédant au monumentalisme.

L'insertion d'un logement et d'un couvert dans une rangée serrée de constructions à la lisière du village illustre bien son souci d'intégrer au mieux ses réalisations dans leur contexte. La petite dent qu'il insère dans la rangée est à la fois discrète et élégante puisque désormais l'alignement des faîtes visible depuis la plaine dessine un segment de courbe sinusoïdale du meilleur effet.



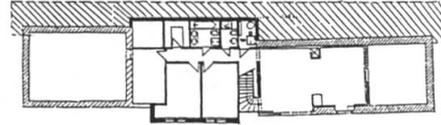
1



3



2



4

Fig. 2: Insertion d'un logement et d'un couvert à Branson (Roland Vassaux). 1. Etat initial, 2. Etat rénové, 3. Rez-de-chaussée couvert, 4. Sous-sol appartement.

Autre démarche que celle de John Chabbey et Michel Voillat, architectes établis à Martigny et qui ont accepté de relever le défi de transformer une grange-écurie à chantons (fig. 3) en maison d'habitation. Rien là qui ne ressemble à un défi, à première vue, excepté les dimensions de ladite grange: 4,35 mètres de large et 17 mètres de long.

Faire de ce boyau presque aveugle une habitation sur trois niveaux, tout en conservant les proportions de bois et de maçonnerie qui permettent de lire aisément la fonction originelle du bâtiment relevait de l'exercice de style. Certes la discrétion louée plus haut n'est pas à l'ordre du jour: l'intervention se voit! Et paradoxalement c'est peut-être là que réside l'essentiel de la réussite de cette réalisation. En effet, les meurtrières allongées pratiquées dans la maçonnerie et les petites ouvertures carrées ménagées dans la partie en bois forment une composition qui renforce le caractère des proportions originelles du bâtiment: l'horizontalité de sa partie en bois et la verticalité de sa haute maçonnerie qui semble lever ses bras minces jusqu'au toit (fig. 4). La superposition facilement lisible des deux fonctions ainsi que l'habileté avec laquelle l'une et l'autre ne se parasitent pas, chacune semblant s'amuser à mettre en valeur l'autre dans une oscillation du regard incessante, attirent l'œil de l'observateur, même peu averti, sur une construction qui, dès l'origine, fut exceptionnelle (Je n'ai vu dans la région qu'un seul exemple similaire, sur le territoire de la commune de Martigny-Combe). En effet, ordinairement, les granges à chantons ont des volumes assez proches des maisons traditionnelles, ce qui les rend plus aisément transformables en habitation moderne que n'importe quel mazot. Aussi les granges hautes, étroites et allongées, comme celle que les architectes martignerains ont transformée sont-elles vouées à disparaître à court terme. Il me semble important de conserver un exemplaire au moins de ce type quand cela est possible, car il reste un témoin important pour la compréhension de l'architecture rurale, notamment quand on porte l'accent de la recherche sur les paramètres qui déterminent les formes et les volumes.



Fig. 3: Grange-écurie:  
ancien état  
(Chabbey et Voillat).



Fig. 4: Grange-écurie: après transformation (Chabbey et Voillat).



Fig. 5: Grange-écurie: après transformation: l'intérieur (Chabbey et Voillat).

Les démarches évoquées ici, celle de Vassaux d'une part, celle de Chabbey et Voillat d'autre part, ne sont nullement contradictoires et ne doivent pas faire illusion: aucun ne reste cantonné dans une attitude figée: l'humilité de l'un contre l'ostentation des autres. Non! Les exemples cités ne servent qu'à démontrer que ces architectes n'ont pas appliqué de recettes, mais donné des réponses cas par cas, ce qui nécessite une réflexion globale lors de chaque réalisation.

Alors, coupables ou pas, ces architectes? Un peu, assurément, mais coupables – c'est un regret – de... ne pas intervenir plus souvent à l'intérieur des villages, laissant le champ libre à des gens pas toujours aussi scrupuleux et compétents.